



CH-3003 Berne, Forum PME

Par courriel

sekretariat.abel@bsv.admin.ch

Office fédéral des assurances sociales
Effingerstrasse 20
3003 Berne

Spécialiste: mup
Berne, 27.03.2020

Réforme de la prévoyance professionnelle

Madame, Monsieur,

Notre commission extraparlamentaire s'est penchée, lors de sa séance du 20 décembre 2019, sur le projet de réforme de la prévoyance professionnelle. Nous remercions M. Jean-Marc Maran du secteur financement de la prévoyance professionnelle de votre office d'avoir participé à cette séance et d'y avoir présenté les différentes mesures prévues dans le projet mis en consultation.

Au vu de l'augmentation constante de l'espérance de vie et des perspectives de rendement sensiblement réduites des avoirs de prévoyance, les membres de notre commission sont de l'avis que le taux de conversion minimal LPP devrait impérativement et rapidement faire l'objet d'un abaissement. Nous soutenons pour cette raison la mesure du projet prévoyant que le taux de conversion minimal utilisé pour le calcul de la rente soit abaissé en une fois de 6,8 à 6,0 %, au moment de l'entrée en vigueur de la révision. Le rapport explicatif indique cependant, qu'avec ce nouveau taux de conversion, un rendement de 3,5 à 4 % par année serait nécessaire afin que le système soit viable. L'abaissement prévu ne permettra donc pas, au vu de la situation défavorable sur les marchés financiers, de garantir l'équilibre financier à long terme de la prévoyance professionnelle. Un abaissement supplémentaire du taux de conversion minimal est inévitable et devra de l'avis des membres du Forum PME être réalisé, dans la mesure du possible, dans le cadre de la révision en cours ou alors à un stade ultérieur.

En ce qui concerne la diminution de la déduction de coordination, les membres de notre commission estiment que la réduction proposée (de moitié) est trop élevée. Il est nécessaire de trouver un compromis permettant, d'une part, de faciliter l'affiliation des salariés à temps partiel aux régimes de retraite professionnels et, d'autre part, d'éviter de renchérir outre mesure les coûts du travail en Suisse. Nous sommes pour cette raison de l'avis que la réduction devrait se monter au maximum à un cinquième du montant actuel.

En ce qui concerne les taux des bonifications de vieillesse, les membres du Forum PME sont favorables à l'adaptation proposée ; l'échelonnement en fonction de l'âge sera simplifié et fera disparaître le surcoût de la prévoyance professionnelle pour les personnes de 55 ans et plus. Certains de nos membres estiment qu'il s'agirait par ailleurs d'examiner dans la suite

Forum PME

Holzlikofenweg 36, 3003 Berne
Tél. +41 58 464 72 32, Fax +41 58 463 12 11
kmu-forum-pme@seco.admin.ch
www.forum-pme.ch

des travaux dans quelle mesure un système avec des taux différenciés, en fonction des branches économiques, comme cela est le cas en partie dans d'autres pays, pourrait également être introduit en Suisse.

Afin de compenser la baisse du taux de conversion et donc la diminution des rentes de vieillesse LPP, le projet mis en consultation prévoit de verser un supplément à tous les bénéficiaires d'une rente de vieillesse ou d'invalidité de la prévoyance professionnelle qui remplissent certaines conditions. Ce supplément serait financé par des cotisations payées par les salariés et les employeurs, à un taux de 0,5 % des revenus AVS des salariés. Les institutions de prévoyance seraient chargées de prélever ces cotisations et de les transférer auprès du fonds de garantie. Notre commission est opposée à ces mesures. Elles sont à notre avis excessives, car elles généreront une extension coûteuse des prestations selon le principe de l'arrosoir, c.à.d. dire sans tenir compte de la situation particulière des assurés concernés et de leurs caisses de pension. Il s'agit de prendre en lieu et place des mesures ciblées, afin d'atténuer les effets d'un abaissement du taux de conversion minimal LPP, mais seulement là où cela est nécessaire.

L'Union suisse des arts et métiers ainsi que d'autres organisations ont élaboré plusieurs modèles alternatifs envisageables, qui sont moins coûteux et qui permettraient de respecter le principe des trois piliers. Il s'agit à notre avis d'éviter d'introduire dans la prévoyance professionnelle une redistribution à grande échelle, étrangère au système. La redistribution devrait, selon nos membres, être strictement limitée quant à son ampleur et à sa durée et n'être envisagée qu'en faveur de la génération transitoire, compte tenu du fait qu'il ne sera pas possible aux personnes arrivant à l'âge de la retraite de combler les lacunes de prévoyance par des cotisations d'épargne plus élevées.

Les salariés et les entreprises doivent déjà supporter une augmentation de leurs cotisations avec la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA), entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Il s'agit maintenant de ne pas renchérir davantage les coûts du travail. Les PME suisses devront relever de nombreux défis ces prochaines années, dans un contexte très difficile, suite à la pandémie du COVID-19. Des contributions trop élevées auraient un impact très néfaste sur leur compétitivité, il s'agit donc d'y renoncer. D'autres pistes devraient de l'avis des membres de notre commission être examinées dans la suite des travaux, en particulier un relèvement de l'âge de la retraite, comme le recommande l'OCDE. De nombreux pays se sont déjà résolus à relever l'âge de la retraite au-delà de 65 ans.

Espérant que nos recommandations seront prises en compte, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Jean-François Rime
Co-Président du Forum PME



Dr. Eric Jakob
Co-Président du Forum PME
Ambassadeur, Chef de la promotion
économique du Secrétariat d'Etat à l'économie

Copie à: Commissions de la sécurité sociale et de la santé publique du Parlement